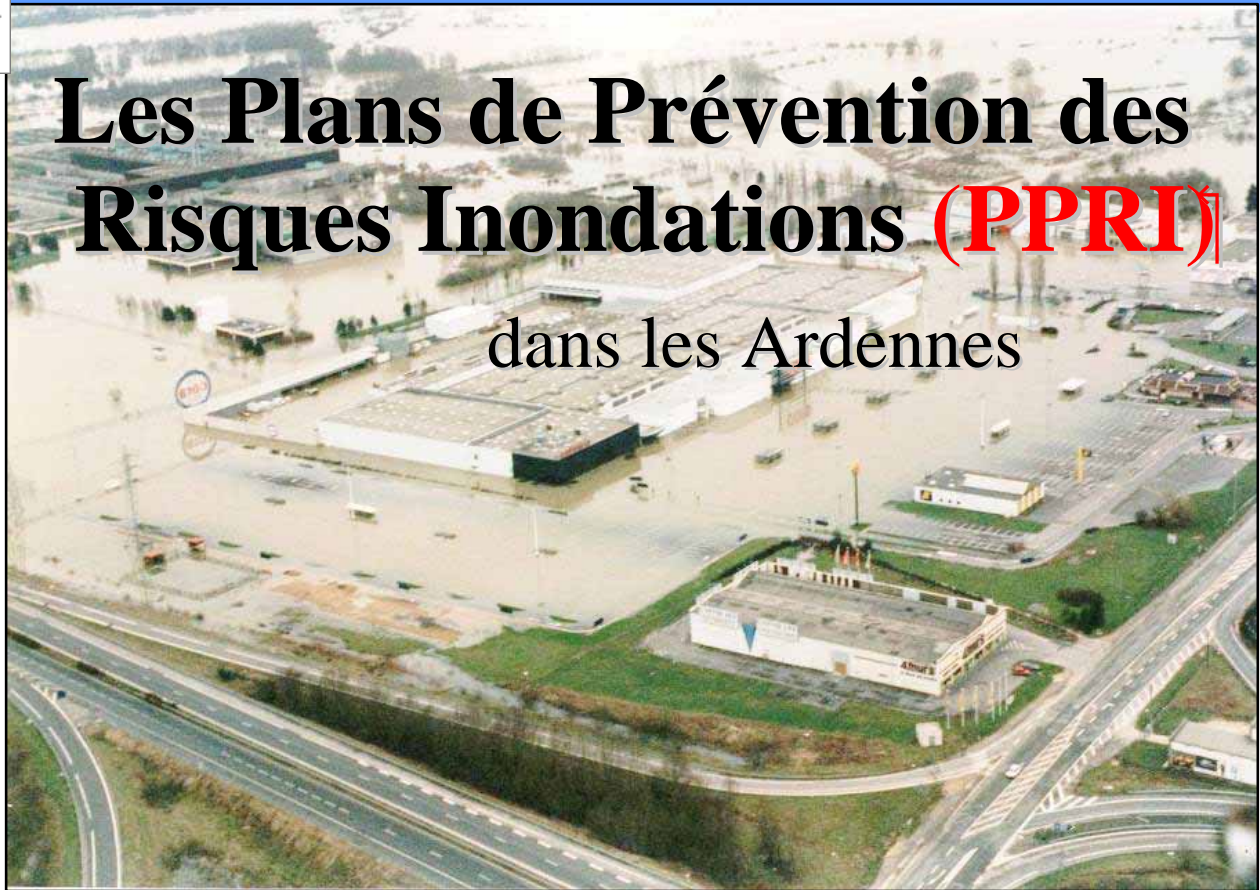


# Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) dans les Ardennes



DDE des Ardennes

Journée EPAMA 30 Nov 2007

Réalisé avec OpenOffice.org

1

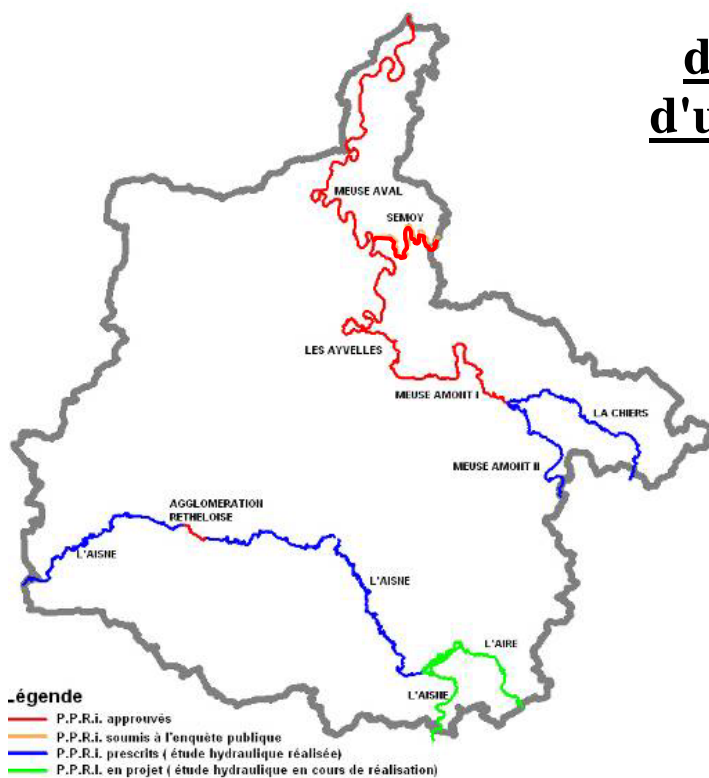


## État des lieux des PPRI dans les Ardennes

Le PPR est un document d'urbanisme, il vaut servitude d'utilité publique, et est annexé au Plan Local d'Urbanisme.

### Objectifs

- Il vise à contrôler l'urbanisation en vue de protéger les biens et les personnes
- Il vise également à préserver les capacités d'écoulements des eaux de crue pour ne pas aggraver les risques pour les zones d'habitation





# Élaboration des PPRI

## Rappel de la démarche

### Phase 1

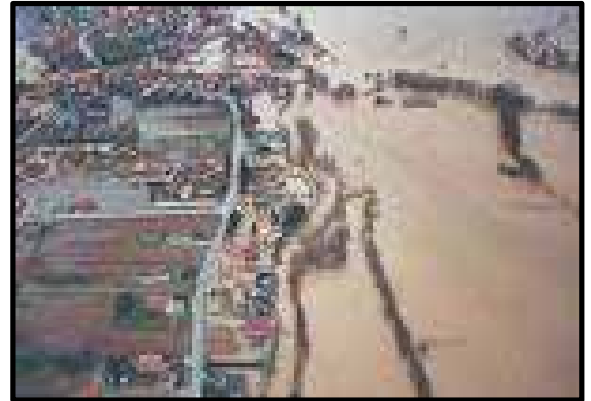
Étude des phénomènes naturels

→ Carte des Hauteurs d'eau

### Phase 2

Identification des enjeux

→ Carte des enjeux



### Phase 3

→ Documents

réglementaires

→ Carte de zonage PPR

### Phase 4

→ Concertation

→ Enquête publique

→ Approbation



## Phase 1 : Carte des hauteurs d'eau

### Démarche d'élaboration de la carte des hauteurs d'eau

Réunir et développer des connaissances sur le phénomène

Mise en place d'une modélisation de la crue par un bureau d'étude spécialisé en hydraulique :

- Une analyse des données existantes
- Des enquêtes et reconnaissances de terrain détaillées
- Études et expertises par le bureau d'étude

La crue de référence est la centennale

ou

Celle historique supérieure à la centennale

*Crue de 1995: Retour 70 ans*



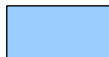
→ 1/100 d'arriver tous les ans



## Phase 1 : Carte des hauteurs d'eau



### Légende

-  Aléa Fort  
Submersion > 1 m
-  Aléa Moyen  
Submersion  
Entre 0,5 et 1 m
-  Aléa Faible  
Submersion < 0,5 m

Carte de hauteurs d'eau



## Phase 2 : Carte des enjeux

Elle est établie à partir de vues aériennes du territoire et de visites de terrain. Elle définit les caractéristiques des communes :

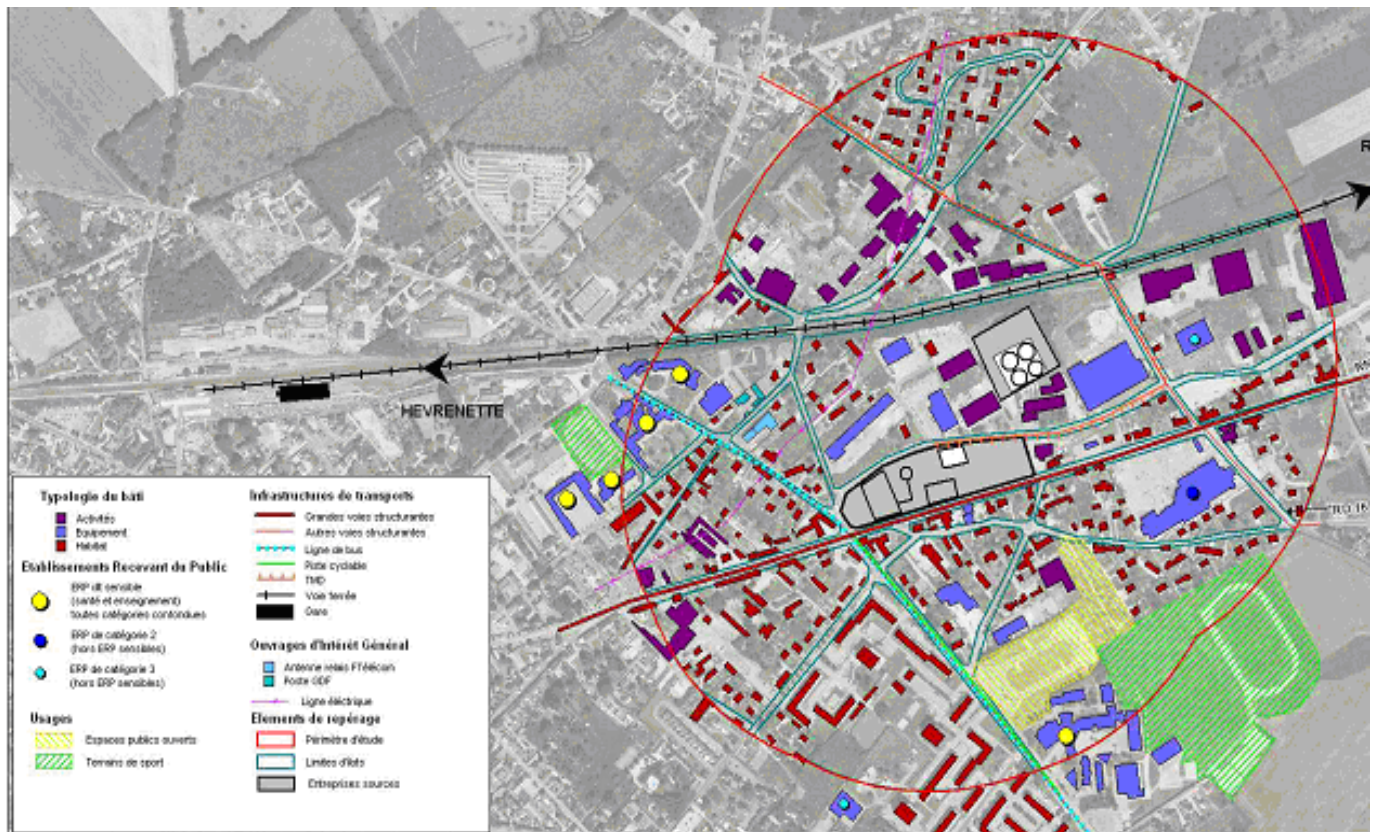
- Habitat, Centre urbain
- Les zones naturelles et agricoles
- Bâtiments sensibles : station d'épuration, centre de secours, ...
- Établissement recevant du public : écoles, mairie, ...



**Carte des enjeux**



# Phase 2 : Carte des enjeux



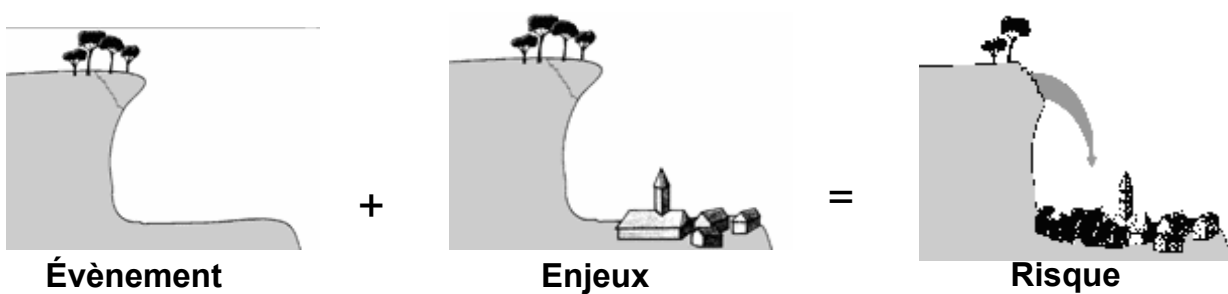
Carte des Enjeux

Réalisé avec OpenOffice.org

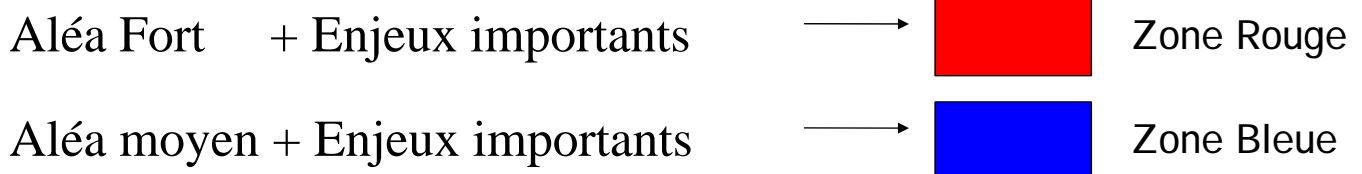


# Phase 3 : Le zonage règlementaire

## Croisement des cartes des hauteurs d'eau et des cartes des enjeux



### Exemple de croisement



Réalisé avec OpenOffice.org



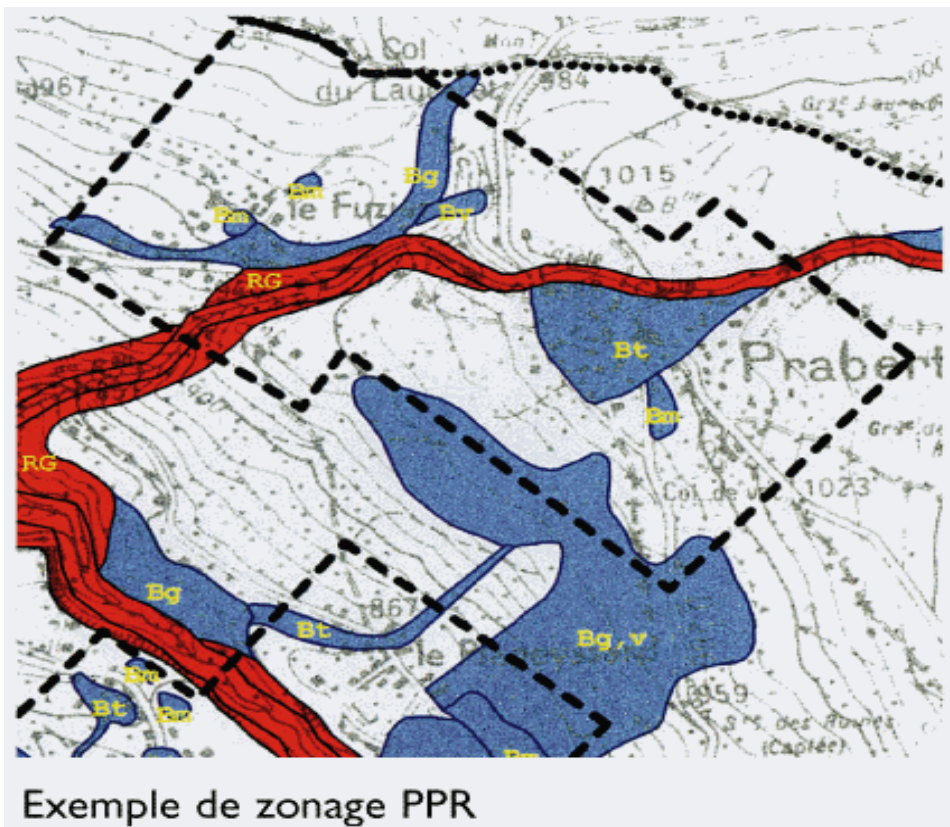
# Phase 3 : Carte du zonage règlementaire

## Légende

- Risque Fort
- Risque Moyen Faible

## Informations supplémentaires

- Zone d'expansion des crues
- Vitesses
- Côtes de crue centennale



# Phase 3 : Règlement

| R  | B | Bc | REGLEMEN  |
|--|---|----|---|
| x  | x | x  | <b>Sont interdits :</b><br>toutes constructions, remblais, plantations, travaux et installatic mentionnés dans les rubriques de ce tableau.   |
| <b>FORMES URBAINES, MODALI ET AMENAGEM</b> |   |    |   |
| x  | x | x  | <b>Toutefois, sont autorisés</b> sous réserve de prendre les mesures 1 des eaux en maintenant notamment la transparence hydra autres dispositions réglementaires en vigueur :                   |
| x  | x | x  | ♦ les travaux et installations destinés à réduire les conséquen   |
| x  | x | x  | ♦ les ouvrages et aménagements hydrauliques.  |
| x  | x | x  | ♦ la reconstruction de bâtiments sinistrés accompagnée de 1 résulte pas d'une inondation.   |
| x  |   |    | ♦ la réparation de bâtiments partiellement sinistrés.   |
| x  | x | x  | ♦ les travaux d'adaptation ou de réfection des bâtiments existi activités.  |
|  |   | x  | ♦ les constructions nouvelles destinées à assurer la continui requalification urbaine à condition de respecter les caractéristi économiquement envisageables pour limiter les risques et la gên |

Ce document liste l'ensemble des règles qui s'appliquent à chaque zone de la carte règlementaire.

## Règles :

- Interdictions
- Autorisations
- Prescriptions
- Recommandations

## Agissent sur :

- Urbanisme
- Construction
- Exploitation



- Consultation des conseils municipaux
- Consultation éventuelle d'autres organismes concernés
- Enquête publique pour informer et recueillir les avis de la population
- Arrêté d'approbation par le préfet en tenant compte des observations et des avis recueillis



Annexion au Plan Local d'Urbanisme